



Procès-verbal du Conseil général, n°5

09.03.2022, 20h00

La version française fait foi.

La séance est ouverte à 20h01 par Mme la Présidente, Sonja Walter.

« Monsieur le Vice-syndic,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Chers collègues,

Chers concitoyens et concitoyennes,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 5^{ème} séance du Conseil général.

Je constate que la convocation pour la présente séance contenant l'ordre du jour vous est parvenue dans le délai légal et réglementaire, soit dans le délai de 10 jours fixé par l'article 38 alinéa 1 de la Loi sur les Communes.

Je vous informe que tous les documents sont parvenus aux conseillers généraux avant la présente séance et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète de ces derniers sauf sur demande ou nécessité formulée par un membre du Conseil général.

Je rappelle que les débats sont enregistrés, comme le permet l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les Communes. Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition par les scrutateurs et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

J'aimerais vous rendre attentif au fait que chacun est libre de s'exprimer en français ou en allemand et qu'il est à tout temps possible de demander une traduction respectivement une explication. »

1. Appel nominal

Mme la Présidente procède à l'appel nominal.

Présent(e)s : 48

Excusé(e)s : 2 (Daniel Fuhrer, Jean-Luc Barras)

Absent(e)s : 0

48 conseillers sont présents, la majorité se situe à 25 voix.

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

2. Approbation de l'ordre du jour

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021
4. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2022
5. Election du/de la Vice-président(e) du Conseil général pour 2022
6. Interventions



7. Information du Bureau du Conseil général
8. Information du Conseil communal
9. Divers

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de l'ordre du jour. Cela n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2021

Mme la Présidente demande si quelqu'un a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021.

Cela n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie la rédactrice du procès-verbal, Joëlle Martinucci, pour son travail.

4. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2022

Pour l'élection de cette année, une seule personne se présente à ce poste. Il s'agit de M. Michel Schafroth, Le Centre/Die Mitte.

Mme la Présidente donne la parole à Mme Carole Plancherel pour la présentation du candidat.

Mme la Présidente demande si une autre personne souhaite se porter candidat.

Cela n'est pas le cas.

Elle demande si quelqu'un souhaite un scrutin.

Cela n'est pas le cas, M. Michel Schafroth est donc élu tacitement.

Mme la Présidente félicite M. Schafroth et lui présente tous ses vœux de réussite.

M. Schafroth est applaudi par l'assemblée.

M. Schafroth prend la parole :

« Chers/Chères collègues, un tout grand merci pour votre confiance, je suis très honoré de cette fonction et ferai tout pour que cette année soit à votre satisfaction.

Monsieur le Vice-syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, permettez tout d'abord que je remercie notre président sortant Sonja Walter pour l'excellent travail qu'elle a accompli durant la première année de ce 1^{er} Conseil général de la commune de Courtepin.

Je peux m'imaginer qu'elle est quelque peu frustrée de déjà quitter cette fonction mais suis persuadé qu'elle est également soulagée car la fonction a été lourde pour Sonja qui en plus de ce Conseil général et de son travail a aussi donné naissance à sa deuxième fille.

Sonja, sache que depuis le début de ton mandat j'ai toujours été confiant. Nous ne nous connaissons pas, mais immédiatement le courant a très bien passé. Je peux dire que notre collaboration a été bonne et saine. Nous avons toujours pu nous dire les choses telles que nous les ressentions et avons pu échanger en toute franchise.



J'ai eu beaucoup de plaisir de te côtoyer et te remercie pour la très belle personne que tu es. Je te souhaite encore beaucoup de succès et continue dans cette voie, ton avenir politique est devant toi. Ce qui n'est bien évidemment pas mon cas. Merci encore.

Avant son élection, je souhaite d'ores et déjà plain succès au futur nouveau vice-président qui sera élu au point suivant. J'espère qu'il trouvera rapidement ses remarques et qu'il se sentira à son aise. Dans tous les cas, il peut compter sur moi et les membres du Bureau pour le soutenir.

Pour vous tous, membres du Conseil communal et membres du Conseil général, j'ai aussi un petit mot qui m'a été soufflé par le philosophe Aristote : *L'ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit.*

Fort de cette pensée, je vous souhaite, je nous souhaite une excellente année 2022. Je veux que nous puissions travailler dans la sérénité, dans la loyauté, dans la confiance en tenant compte des sensibilités de chacun. Courtepin a besoin de nous, soyons digne de la confiance que les citoyens nous ont donnée. Nous avons beaucoup de défis à relever, de dossiers à traiter, de discussion à avoir, alors continuons et mettons-nous au travail.

Merci de votre attention. »

5. Election du/de la Vice-président(e) du Conseil général pour 2022

Pour l'élection de cette année, une seule personne se présente à ce poste. Il s'agit de M. Peter Grünig, Entente Bourgeoise.

Mme la Présidente donne la parole à M. Franz Walter pour la présentation du candidat. M. Peter Grünig prend également la parole.

Mme la Présidente demande si une autre personne souhaite se porter candidat.

Cela n'est pas le cas.

Elle demande si quelqu'un souhaite un scrutin.

Cela n'est pas le cas, M. Peter Grünig est donc élu tacitement.

Mme la Présidente félicite M. Grünig et lui présente tous ses vœux de réussite.

M. Grünig est applaudi par l'assemblée.

6. Interventions

Le Bureau s'est réuni pour discuter de la recevabilité des questions.

Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Stöhr concernant la question n°1 que le Bureau a jugée recevable.

M. Stöhr lit le texte déposé en décembre :

« Le projet d'implantation d'éoliennes « projet éolien Les Collines de la Sonnaz » agite les esprits et les discussions au sein de notre commune. Le groupe Pour notre Commune juge qu'à ce jour, il est nécessaire que le Conseil communal obtienne du Conseil général une orientation à adopter, ceci en prenant la température au sein de ses membres.



C'est pourquoi nous proposons de procéder à un vote consultatif au sein des membres du Conseil général sur la question :

En l'état actuel, êtes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal selon le projet éolien Les Collines de la Sonnaz ?

Par le résultat de la présente proposition/résolution, les membres du Conseil général, élus par les citoyennes et citoyens, signalent au Conseil communal leur point de vue au sujet de l'implantation du projet éolien Les Collines de la Sonnaz. »

Mme Carole Plancherel demande si cette question rejoint celle déposée la semaine dernière.

M. Stöhr répond que cette question concerne un vote consultatif au sein du Conseil général et la question déposée la semaine dernière, un vote consultatif au sein de la population.

Mme Regula Hayoz Helfer informe que selon un article paru dans la presse, tout est gelé pour le moment. Elle explique que d'avoir un volet éolien dans le plan directeur ne signifie pas qu'il y aura des éoliennes mais que la commune ne peut rien prévoir dans ce secteur qui empêcherait l'implantation d'éoliennes. Nous ne devons pas voter précipitamment.

Mme Carole Plancherel, du groupe Le Centre, explique qu'il est prématuré de répondre à cette question, il faut plus d'informations pour ou contre. Le groupe de travail n'a pas de raison d'être si nous faisons déjà maintenant un vote consultatif.

M. Franz Walter, le groupe Entente bourgeoise a invité un opposant au projet pour avoir des informations. Il suit l'avis du groupe Le Centre. Ce vote peut permettre au groupe de travail d'avancer et de faire un dossier, et au Conseil communal d'aller de l'avant.

M. Stöhr explique que le but de ce vote est d'avoir un avis. Depuis une année personne ne sait ce que les gens en pensent. Le Conseil communal se situe dans la neutralité puisqu'il n'a pas l'avis de ses citoyens. Le groupe Pour notre Commune est convaincu que ce vote va servir. C'est peut-être l'une des seules fois que le vote neutre est aussi important, il signifierait qu'il n'y pas assez d'information.

M. Rufino Leon explique que le canton a demandé aux commissions d'aménagement de donner leur avis sur divers volets du plan directeur jusqu'au 17.03.2022. Il est important pour le Conseil communal de savoir ce que pense le Conseil général.

M. Eric Vonlanthen, Vice-syndic, explique la procédure. Effectivement les communes sont consultées jusqu'au 17.03.2022. La commune de Courtepin a demandé de l'aide à un bureau d'urbanisme pour mieux comprendre le dossier. La commune va adresser un courrier au canton pour demander le retrait de la zone *Les Collines de la Sonnaz* du plan directeur parce que les critères de sélection sont lacunaires ou manquants. Lorsque le canton aura reçu l'avis de toutes les communes, il y aura une séance d'information. Si la zone est maintenue, il faut qu'une entreprise soit intéressée à y implanter des éoliennes. Celle-ci devra faire une étude de faisabilité, puis, normalement, devrait venir demander à la commune si elle est favorable à ce projet. Le Conseil communal ne prendra aucune décision sans consulter la population. Ensuite, un permis de construire avec modification du PAL sera demandé, à ce moment la population sera aussi consultée. Si la réponse est non, le canton aurait encore la possibilité de passer au-dessus des autorités communales et demander une expropriation en faisant valoir un intérêt général supérieur.



M. Leon explique que vu que le Conseil communal s'est engagé à faire un vote consultatif, cette décision devrait être communiquée à la population. Il demande si un vote consultatif pourrait les aider et avoir plus de poids auprès du canton.

M. Vonlanthen répond que le Conseil communal ne s'est prononcé uniquement sur le plan technique.

M. Pascal Vinard remercie M. Vonlanthen pour ces informations. Il propose que soit réalisé une deuxième étude par un bureau indépendant.

M. Vonlanthen répond que oui le Conseil communal va le demander.

M. Pascal Vinard propose de demander dans le courrier adressé au canton, si quelqu'un a déjà demandé la rétribution à prix coûtant.

M. Vonlanthen prend note et ajoutera ceci dans le courrier.

Mme Plancherel, du groupe Le Centre, prend acte avec satisfaction de la position du Conseil communal et il est clair que celui-ci est le représentant sur le plan technique auprès du canton. Elle propose que le Conseil général se positionne pour ou contre un soutien au Conseil communal à ce sujet.

M. Stöhr est content que la question de son groupe ait fait avancer le sujet.

M. Daniel Werro remercie le groupe Pour notre Commune d'avoir fait avancer les choses et le Conseil communal d'avoir pris position. Selon les informations qu'il a cherchées, si des éoliennes sont implantées le prix de l'immobilier peut descendre de 10% à 20%. Il y a aussi le problème du bruit et de la luminosité. Il n'est pas contre les éoliennes si celles-ci sont implantées loin des habitations.

L'assemblée passe au vote.

Pour : 0

Contre : 28

Abstention : 20

Mme la Présidente passe à la question n°2 :

« Êtes-vous favorable à ce que le Conseil communal organise un vote consultatif auprès des citoyennes et citoyens au sujet de l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal selon le projet éolien *Les Collines de la Sonnaz* ? »

Elle explique que cette question n'est pas recevable puisqu'elle contraint le Conseil communal à faire un vote et cela n'est pas de la compétence du Conseil général.

Mme la Présidente informe que la question n°3 « Êtes-vous favorable à une démarche visant à remettre en cause la validité du volet éolien du Plan directeur cantonal par le Conseil communal ? » a été retirée.

Mme la Présidente donne la parole à M. Stöhr pour la question n°4.

M. Stöhr explique qu'il s'agit d'une invitation au Conseil communal à effectuer un vote consultatif auprès de la population :



« Depuis plusieurs mois, le projet d'implantation d'éoliennes « projet éolien Les Collines de la Sonnaz » agite les esprits et les discussions au sein de notre commune. Le groupe Pour notre commune juge qu'à ce jour, il serait utile que le Conseil communal étudie la question d'un vote consultatif auprès des citoyennes et citoyens au sujet de l'implantation d'éoliennes. Ceci afin d'obtenir une direction claire dans ce dossier sensible.

Question au Conseil général : *êtes-vous favorable à ce que le Conseil communal organise un vote consultatif auprès des citoyennes et citoyens au sujet de l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal selon le projet éolien Les Collines de la Sonnaz ?*

Par le résultat de la présente proposition/résolution, les membres du Conseil général désirent attirer l'attention sur le Conseil communal afin de l'inviter à étudier la réalisation d'un vote consultatif durant le premier semestre 2022. Le Conseil communal reste compétent afin de définir la question du vote consultatif. »

Mme Plancherel n'est pas contre un vote consultatif mais est-ce le bon moment. Le groupe Le Centre souhaite qu'une séance d'information est lieu avant.

L'assemblée passe au vote.

Pour : 26
Contre : 10
Abstention : 12

M. Pascal Vinard demande s'il n'y a pas vice de forme. M. Stöhr a donné une date mais il n'y a pas de date dans le texte projeté à l'écran.

Mme la Présidente explique que la séance va être suspendue afin que le Bureau puisse de prononcer sur cette question.

Elle demande à Mme Plancherel si elle souhaite déposer sa question concernant le soutien au Conseil communal.

Mme Plancherel répond oui.

La séance est suspendue à 21h21.

La séance reprend à 21h34.

Mme la Présidente annonce que le Bureau a décidé que le vote est valable puisqu'aucune date ne figure dans la question.

Mme la Présidente passe à la question de Mme Plancherel :

« Est-ce que le Conseil général soutien le Conseil communal dans sa position de retrait des zones éoliennes du plan directeur cantonal tel qu'expliqué par M. Eric Vonlanthen ? »

Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose à ce vote. Cela n'est le cas.

Elle demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Cela n'est pas le cas, l'assemblée passe au vote.

Le Conseil général soutien le Conseil communal à l'unanimité.



7. Informations du Bureau du Conseil général

Une présentation des outils parlementaires à disposition du Conseil général est prévue.

M. Norbert Haas dépose une motion d'ordre afin que ce point soit repoussé à la prochaine séance.

Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose au report de ce point.

Cela n'est pas le cas. La présentation est donc reportée à la prochaine séance.

8. Informations du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole à M. Vonlanthen.

Le Conseil communal n'a pas d'autre communication que celles déjà données sur les éoliennes.

M. Vonlanthen félicite et remercie pour son travail Mme la Présidente qui est une personne agréable. Il lui souhaite une bonne continuation et lui offre un bouquet de fleurs. Applaudissement.

9. Divers

Mme la Présidente donne la parole à Mme Carole Plancherel.

Mme Plancherel lit la question :

« Un grand nombre de conseillers généraux, conseillères générales, ont reçu un email à leur adresse personnelle de la part de l'association « Non aux éoliennes » via Olivier Bays et Maître Thierry Gachet. Les chefs de groupe en ont même reçu plusieurs. Ces adresses email ne figurant ni sur le site de la commune ni sur un quelconque autre registre, Le Centre/die Mitte se pose la question des modalités de leur diffusion. Comment cette association a-t-elle pu mettre la main sur ces adresses ? Le Centre estime que ces adresses email sont personnelles et appartiennent à la sphère privée des membres du Conseil général tant qu'une adresse publique, promise d'ailleurs par le Conseil communal, n'a pas été mise à leur disposition au sein du Conseil général. Il considère que l'envoi de ces emails est une intrusion dans la vie privée des membres du Conseil général et demande au Conseil communal de faire la lumière sur cette question. »

M. Jonas Aebischer, conseiller communal, explique qu'il y a eu un contact avec le Bureau concernant les adresses email publiques et un intranet, que les démarches correspondantes sont en cours pour clarifier les besoins du Conseil général. Il explique que le Conseil communal attache une grande importance à la protection des données et qu'aucune adresse mail privée n'a été transmise par la commune.

Mme la Présidente donne la parole à M. Jean-François Haas qui lui a adressé une lettre à ce sujet la semaine dernière.

M. Haas explique qu'il souhaitait que les gens soient informés au sujet des éoliennes, il a utilisé la liste d'adresses. Cela ne partait pas d'une mauvaise intention et si quelqu'un a été blessé, il en est vraiment désolé.



Mme la Présidente donne la parole à Mme Schmutz Julmy.

Mme Schmutz Julmy dépose une question concernant l'organisation d'une sortie du Conseil communal et du Conseil général :

« Afin de clôturer cette première année de mise en route du Conseil général, le groupe Pour notre Commune souhaite proposer au Conseil communal et à nos collègues du Conseil général d'organiser une sortie conviviale, sous la forme d'un pique-nique. En effet, l'organisation d'un tel événement permettrait de développer et d'entretenir les échanges de manière détendue entre l'ensemble des actrices et acteurs de la vie politique de notre commune. Après cette année « découverte » et marquée par la distanciation sociale liée au Covid, se retrouver et faire connaissance dans un contexte « hors séance » ne pourrait être que bénéfique pour la suite de notre mandat.

Question au Conseil communal : Êtes-vous favorable à l'organisation d'une sortie conviviale entre le Conseil communal et le Conseil général ? »

M. Vonlanthen, Vice-syndic, la remercie pour cette question et accepte volontiers cette proposition au nom du Conseil communal. Applaudissement.

Mme la Présidente donne la parole à M. Stöhr.

M. Stöhr lit une déclaration :

« Voici cette première année de Conseil général qui touche à sa fin. Formation de groupe, élections, séances des chefs de groupe, séance constitutive et déjà 4^{ème} séance du Conseil général et élection de la seconde présidence. De la nouveauté, des discussions, des choix, des préférences. Des sujets sensibles, tendus. Des avis partagés ou tranchés. Des attentes, la réalité, des libertés, des souhaits et les lois.

Ce premier exercice déjà marqué par des tensions et un tempo imposé par certaines exigences que le Conseil général ne peut influencer, une dépendance décourageante pour certains, nécessaire pour d'autre. Le ton et la forme n'étaient malheureusement pas toujours au rendez-vous. Le rythme de croisière reste à trouver, à chacun d'y mettre du sien, de calme, de la réflexion ou de l'ouverture.

Si l'utilisation des outils à notre disposition peut froisser ou mécontenter, ils demeurent la base de notre politique et du rôle qui nous a été confié, pour lequel nous nous sommes tous engagé(e)s.

Le groupe Pour notre Commune relève de nombreuses tensions avec le Conseil communal et souhaiterait un relâchement dans les échanges et une optimisation de la communication afin d'améliorer la collaboration future. Le but premier de nos fonctions respectives restant le bien de notre commune.

Nous espérons que des mesures adéquates puissent être réalisées afin de tous s'engager sur le chemin d'une collaboration positive, agréable et constructive. Nous encourageons les représentants du Conseil communal et du Conseil général de s'entretenir à ce sujet et d'amorcer un changement qui serait profitable à tous. »

Il ajoute que l'ambiance de la séance de ce soir est très agréable.



Mme Plancherel ajoute que l'ambiance réside en chacun dans la manière de communiquer et ne peut être qu'améliorée. Le groupe Le Centre a constaté une amélioration et le pique-nique ne pourra qu'améliorer les choses.

Mme la Présidente donne la parole à M. Dany Horner.

M. Horner dépose une première question :

« L'école de Courtepin est un lieu de vie pour les enfants de nos villages. C'est également un lieu de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes. De nombreux parents et grands-parents y amènent leurs enfants et petits-enfants pour des moments de jeu en extérieur. Ce sont également des moments privilégiés de rencontres, de discussion, d'échanges entre petits et grands.

Afin de pouvoir construire le nouveau bâtiment scolaire, une partie de la place de jeu a dû être détruite. Les éléments restants sont de faible importance. Le Conseil communal a-t-il prévu l'implantation de nouveaux éléments ? »

M. Vonlanthen explique que les éléments enlevés vont être remis en place et qu'une nouvelle place de jeu sera construite entre le nouveau bâtiment et le parking.

M. Horner dépose une deuxième question :

« De nouvelles habitations sont en construction au lieu-dit *La colline de Praly*, à Courtaman. Cet immense chantier a pour conséquence un trafic important de véhicules de chantier. Ces derniers se parquent régulièrement sur le trottoir du Chemin des Ecoles, ainsi que sur le trottoir du bas de la Route de la Motta. Ces tronçons étant très fréquentés par les écoliers, la sécurité de ces derniers n'est pas assurée sur ceux-ci. Qu'est-ce que le Conseil communal peut faire pour sécuriser l'accès à ces chemins ? »

M. Vonlanthen explique que le Conseil communal a demandé à plusieurs reprises depuis le début du chantier à ce que les camions ne stationnent pas sur les trottoirs et il a également mis un endroit à disposition afin que les camions puissent patienter en attendant de pouvoir décharger le chargement. Il y a plusieurs parcours alternatifs qui permettent d'éviter ce secteur. Il propose de flécher ces parcours et de transmettre cette information ainsi qu'un plan aux enfants dans les classes qui les transmettront à leurs parents.

M. Horner accepte cette proposition.

M. Horner dépose une dernière question :

« La guerre en Ukraine entraîne un exode de civils sans précédent. De nombreuses associations agissent afin de préparer leur arrivée et/ou d'envoyer du matériel de première nécessité. Est-ce que la commune de Courtepin a déjà pris des mesures afin de faire un geste en faveur de ces migrants ou prévoit-elle de le faire ? »

M. Vonlanthen explique que le Conseil communal n'a pris aucune initiative ou décision à ce jour. Pour le moment les conseiller communaux n'ont pas encore discuté de ce sujet. Il sera mis à l'ordre du jour de la séance de lundi.



Mme Plancherel propose que si des appartements ou des locaux appartenant à la commune sont libres, par exemple à Misolpé ou l'ancienne administration communale de Barberêche, ils soient mis à dispositions des réfugiés ukrainiens. Elle ne demande pas de réponse immédiate du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente prend la parole :

« Monsieur le Vice-syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, bien chers collègues du Conseil général, une année de présidence s'achève, laissez-moi tout d'abord féliciter notre nouveau président élu Michel Schafroth, ainsi que notre nouveau vice-président élu Peter Grünig. Bravo pour vos élections, je vous souhaite d'avoir autant de plaisir durant votre mandat que j'en ai eu.

Cette année à la tête du Conseil général de Courtepin a été une très riche expérience, j'ai beaucoup appris pendant cette année. Heureusement pendant cette année, je n'étais pas seule, je tiens spécialement à remercier Michel Schafroth, président élu, de s'être autant impliqué et de m'avoir épaulé durant toute cette année et je partage ton avis que le courant est passé tout de suite. J'ai apprécié cette collaboration avec toi, merci beaucoup Michel. Je remercie aussi les membres du Bureau pour leur soutien et pour cette collaboration que nous avons eue ensemble. Je tiens à remercier également les membres du Conseil communal et tous les membres du Conseil général pour leur collaboration cette année. Mais surtout aussi en dehors de cette séance, il y avait beaucoup d'heures de préparation, de discussion et j'ai trouvé cette expérience très enrichissante.

J'adresse un grand merci qui me tiens vraiment à cœur au groupe de travail pour le règlement du Conseil général. Nous avons fait un grand travail et vous vous êtes impliqués dans ce sujet et vous y avez consacré beaucoup d'heures. Je vous remercie pour cet effort.

Même si des fois les choses ne se sont pas déroulées de manière optimale ou idéale, n'oublions pas que notre Conseil général est quand même tout nouveau, il a une année, et que plusieurs choses doivent encore s'apprendre, nous l'avons vu par exemple ce soir, est-ce qu'il y a vice de forme ou pas dans ce vote. Je pense que c'est un peu un « learning by doing ». Et faisons le pas en avant, regardons tous dans la même direction et investissons-nous pour notre commune et pour le bien de la population.

Je vous remercie vraiment pour votre confiance. »

Mme la Présidente lève la séance à 22h04 en remerciant tous les participants pour l'écoute et le bon déroulement de cette soirée.

La prochaine séance aura lieu le 24 mai 2022.

Courtepin, le 9 mars 2022

La Présidente :

Sonja Walter

La Secrétaire :

Joëlle Martinucci